

M. d'Aversa Lionel

11, allée Jeanne Rozerot
78480 Verneuil sur Seine
Portable : 06 60 95 75 13

Verneuil, le : 25.09.2023

Objet : remboursement Taxe Ordures Ménagères
& réactualisation annuelle du loyer

M. Boubaker Mohamed

33-35, rue Cartault
Résidence Offenbach
92800 PUTEAUX

Monsieur,

Nous espérons que vous allez bien, autant sur le plan personnel que professionnel.

Nous venons par la présente vous communiquer le détail pour la révision annuelle du loyer au 01.10.23 et le remboursement de la Taxe d'Ordures Ménagères 2023.

- La réactualisation du loyer se faisant à date anniversaire du bail, le loyer mensuel avec charges s'élèvera à 1 079€ - applicable au 1^{er} octobre 2023
Voir détail ci-dessous – au lieu de 1046€

- Nous vous remercions par avance de bien vouloir **modifier votre virement mensuel à compter du 01 octobre prochain.**

- Pour la taxe d'ordures ménagères 2023, le montant à nous rembourser est de 57€

si possible par virement séparé du prochain loyer pour une meilleure visibilité de notre comptabilité, ce dont nous vous remercions.

- D'autre part, pour la mise à jour de votre dossier, l'attestation d'assurance étant arrivée à échéance, pourriez-vous nous faire parvenir celle de 2023/2024.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Cordialement.

Lionel d'Aversa

Pour Ordre /Mme D'Aversa

Taxes d'Ordures Ménagères 2023 = 57€ (en 2022 = 53€)

Vous trouverez en pièces jointes les avis de taxes foncières, et selon les termes du bail, le montant de la T.O.M. à nous rembourser se trouve dans ledit document, en marge de l'adresse du bien, à savoir :

Justificatifs T.O.M. 2023

Voir document ci-joint.

Identifiant:	Droit	Désignation et adresse					
MBK7HH	PROPRIETAIRE	D'AVERSA LIONEL FABIEN STEPHANE					

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	16,01 %	%	%	0,574 %	1,70 %	0,009 %	
	Taux 2023	16,01 %	%	%	0,58 %	1,70 %	0,072 %	
	Adresse	33 RUE CARTAULT						
	Base	3327			3327	3327	3327	
	Cotisation	533			19	57	2	611
	Cotisation lissée							
	Adresse	24 RUE DE L'OASIS						
	Base	2335			2335	2335	2335	
	Cotisation	374			14	40	2	430
	Cotisation lissée							
non bâties	Cotisation 2022	846			29	90	-	
	Cotisation 2023	907			33	97	4	1041
	Variation	+7,21 %	%	%	+13,79 %	+7,78 %	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
		%	%	%	%	%	%	%

REACTUALISATION DU LOYER au 01.10.2023 à 1 079 €

➤ 01.10.2023

- Indice IRL au 01.10.22 = 2^e trim.2022= 135,84

- Indice IRL du 2^e trim.2023= 140,59

(946€loyer initial/bail /135,84 *140,59 = 979€ nouveau loyer - hors charges - au 01/10/2023

+ 100 € de charges = 1079 € **loyer chargé**)

Applicable au 01/10/23 selon les termes du contrat « clauses de révision du loyer »